

Département du BAS-RHIN
Arrondissement de SAVERNE

~~~~~  
**COMMUNE DE SCHWENHEIM**  
~~~~~

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers élus: 15
Conseillers en fonction: 15
Conseillers présents: 12
Date de convocation : 12 janvier 2015

Séance du 19 janvier 2015

Sous la présidence de Monsieur Gabriel OELSCHLAEGER, Maire de la Commune de SCHWENHEIM.

PRESENTS : M. Gabriel OELSCHLAEGER, Maire
M. LERCH Joseph, adjoint au Maire
M. CAPINHA José, adjoint au Maire
Mme REINHARDT Régine, adjoint au Maire
M. DERVIEUX Jean, conseiller municipal
M. ESCHBACH Materne, conseiller municipal
M. JACQUET Frédéric, conseiller municipal
Mme JAEGER Clarisse, conseillère municipale
M. KERN Thomas, conseiller municipal
Mme SCHALCK Véronique, conseillère municipale
M. SCHNEIDER François, conseiller municipal
Mme WEISS Virginie, conseillère municipale
M. WILT Alain, conseiller municipal

EXCUSE : M. HEID Thierry, conseiller municipal
M. SCHNEIDER François, conseiller municipal ayant donné procuration à M.
OELSCHLAEGER
M. WAGNER Benoît, conseiller municipal

Assistait en outre à la séance :

Mme Philomène BERGER, secrétaire de mairie

Le conseil municipal, dûment convoqué en application du Code Général des Collectivités Territoriales (art. L. 5211-1 et L. 2121 ; art. L 2121-10 ; art. L 2121-11) s'est réuni sous la présidence de M. Gabriel OELSCHLAEGER, le lundi 19 janvier 2015, à vingt heures en séance ordinaire.

ORDRE DU JOUR:

- 2015-01 Approbation du PV du 8 décembre 2014
- 2015-02 Désignation de deux secrétaires de séance
- 2015-03 Ouverture de crédits en section investissement
- 2015-04 Etude embellissement
- 2015-05 Divers

Le Maire remercie les membres du conseil pour leur présence à cette première réunion dans les nouveaux locaux de la mairie. La réception des travaux a eu lieu ce matin et s'est bien passée.

2015-01 Approbation du PV du 8 décembre 2014

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 8 décembre, joint à la convocation pour la réunion de ce jour, est soumis au Conseil pour adoption.

➤Décision du Conseil municipal :

Appelé à se prononcer, le Conseil municipal adopte ledit procès-verbal.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2015-02 Désignation de deux secrétaires de séance

En vertu des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont été nommés secrétaires de séance :

- M. Jean DERVIEUX
- Mme Régine REINHARDT

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

2015-03 Ouverture de crédits en section investissement

Le Maire explique que pour poursuivre les travaux décidés en 2014, il y a lieu d'ouvrir des crédits par anticipation du budget 2015 sur la section investissement.

Mobilier mairie

Op 60 article 2183 + 25 000€

Extension réseau assainissement

Op 56 article 21532 + 18 000€

Local poubelle

Op 36 article 21318 + 2 532€

Salle de bains école des garçons

Op 59 article 21318 + 3 050€

Contrat de numérisation

Op 10 article 2051 + 1 100€

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide d'ouvrir les crédits ci-dessus mentionnés qui seront inscrits au budget primitif 2015

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2015-04 Etude embellissement

Le Maire présente le devis d'un paysagiste pour un projet d'embellissement cohérent des différentes entrées du village. Ce devis se monte à 2 944€HT.

M. Jean DERVIEUX soumet l'idée de faire appel à une école de paysagiste qui pourrait dans le cadre de son apprentissage faire travailler les étudiants sur le projet pour un coût moindre.

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de différer leur décision dans l'attente de précision quant à la possibilité de recourir à une école paysagiste.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

2015-05 Divers

a. Décision modificative sur l'exercice 2014

Le Maire explique que pour procéder aux dernières écritures relatives à la fiscalité 2014, sur l'exercice 2014, il y a lieu de procéder à la décision modificative suivante :

Art 020	- 415 €
Art 7391178	+ 266 €
Art 73925	+ 149 €

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la décision modificative ci-dessus mentionnée.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

b. Utilisation des locaux de l'ancienne école

Le Maire expose un devis pour la mise en place de compteurs calorifiques sur les radiateurs de l'ancienne école des filles ce qui permettrait aux locataires de gérer leur consommation propre.

Une première partie concerne la fourniture et la pose des compteurs (660€ HT) et une deuxième partie consiste en un abonnement annuel (259€ HT) qui pourra être pris en charge par les locataires au prorata des radiateurs concernés dans le cadre des charges locatives.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve le devis présenté
- Autorise le Maire à signer le devis et à émettre toutes les pièces nécessaires pour la réalisation du devis

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 1

c. Détermination du loyer du logement de l'école des filles

Le Maire rappelle que le locataire du logement de l'école des filles a résilié son bail au mois de décembre 2014. Des visites sont prévues pour la remise en location. Cependant, il reste à fixer le montant du loyer.

➤ Décision du Conseil municipal :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Décide de remettre le logement en location pour un montant de 350€ mensuels
- Fixe les avances sur charges à 100€ mensuels

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

d. Mise aux normes des 2 arrêts de bus au centre du village

Le Maire présente un devis pour la maîtrise d'œuvre des 2 arrêts de bus au centre bourg. Il précise que le montant des travaux projetés est de 49 000€ HT

Le cabinet M2I propose des honoraires à 7% du montant des travaux soit 3 430€ HT

➤ **Décision du Conseil municipal :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

- Approuve le devis présenté
- Autorise le Maire à signer le devis de maîtrise d'œuvre
- Sollicite un fonds de concours auprès de la Communauté des Communes du Pays de Marmoutier Sommerau
- Autorise le Maire à solliciter auprès du Conseil Général une subvention au titre des amendes de police.
- Autorise le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

e. Projets en cours

Le Maire fait un point sur les demandes faites auprès des opérateurs sociaux pour les bâtiments communaux. OPUS viendra sur place le 26 janvier.

Un architecte est venu voir les oratoires, l'ancien crédit mutuel et la salle polyvalente pour pouvoir faire des propositions sur d'éventuels travaux à entreprendre.

La séance est close à 21h30.